

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/e78f8e99-3f52-4ef1-9a4c-6eea51a2e9a9>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Grulier Pierre](#)

Date de soutenance : 12-12-2022

Directeur(s) de thèse : [Fenuillet Dominique](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Valeurs en droit, Axiologie, Droit de la consommation, Protection du consommateur, Pratiques commerciales déloyales, Droit de rétractation, Abus de droit, Autonomie de la volonté, Bonne foi, Clauses abusives

Mots-clés :

- Consommateurs -- Protection -- Droit
- Contrats de consommation
- Abus de droit
- Bonne foi (droit)
- Concurrence déloyale


Résumé : Le droit de la consommation a profondément évolué depuis ses origines. L'analyse axiologique permet d'identifier ces mutations avec précision. Deux périodes peuvent être distinguées : l'une s'achève et l'autre débute avec la directive du 11 mai 2005 relative aux pratiques commerciales déloyales. Originellement, la législation consumériste est sous-tendue par la valeur d'« équilibre consumériste ». Celle-ci postule qu'est bonne la situation dans laquelle le savoir et le pouvoir des consommateurs sont équilibrés avec ceux du professionnel. Ce rééquilibrage est objectif : il s'impose à toute relation consommateur-professionnel. Dans une optique de régulation sociale, l'équilibre consumériste vise ainsi à remédier à l'infériorité structurelle de la collectivité des consommateurs face aux professionnels. Cette valeur ne semble aujourd'hui plus correspondre au droit de la consommation. Ce dernier est traversé par un phénomène de subjectivation, c'est-à-dire de subordination de la norme à un ou plusieurs éléments subjectifs et concrets, propres à un sujet, réel ou fictif (volonté, intention, agissements, etc.). Cela révèle l'avènement de l'« équilibre individualiste », nouvelle valeur aspirant au rééquilibrage d'un rapport concrètement déséquilibré : la protection ne remédie plus à un déséquilibre structurel mais circonstanciel. La finalité est économique : le consommateur doit être protégé, non plus en vertu d'une infériorité structurelle, mais en vertu de sa fonction économique. Sa confiance doit donc être préservée. L'équilibre individualiste cohabite aujourd'hui avec l'équilibre

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2022ASSA0071
Type de ressource : Thèse

